

**PROGRAMME D'APPRENTISSAGE
FORMULAIRE - PAIEMENTS ANTICIPÉS ET EXEMPTION (CARTES DE DÉCLARATION)**

Nom: _____

N.A.S.: _____

Paielement anticipé

Les prestataires qui participent à un programme d'apprentissage qui leur a été recommandé peuvent recevoir des prestations d'assurance-emploi anticipées. Les prestataires reçoivent habituellement leurs prestations la semaine suivant la période de déclaration de deux semaines. Les paiements anticipés sont versés durant la première semaine de la période de déclaration de deux semaines.

Nota : Si vous prévoyez travailler à temps partiel ou occasionnellement tout en suivant le programme d'apprentissage, vous n'avez pas droit aux paiements anticipés et vous devez répondre « non » aux questions suivantes :

Voulez-vous recevoir des paiements anticipés? **Non** **Oui**

Exemption - cartes de déclaration

Je comprends que ma demande d'exemption vise toutes les semaines de ma période d'admissibilité. Il est entendu que pendant cette période, je n'aurai pas à remplir de cartes de déclaration du prestataire. Je conviens également d'informer le Centre de ressources humaines du Canada si pendant que je reçois des prestations, je travaille, gagne un revenu ou reçois de l'argent, ou vis une situation particulière qui pourrait avoir des répercussions sur mes prestations d'assurance-emploi. Après avoir reçu ma dernière prestation, je m'engage à confirmer au Centre des ressources humaines que j'ai déclaré toutes les situations ou les revenus qui auraient pu diminuer le montant de mes prestations ou les annuler. Je reconnais que je serais passible d'une amende et de poursuites si je devais omettre de déclarer certaines des informations susmentionnées.

J'ai pris connaissance de la déclaration susmentionnée et je désire être exempté. **Non** **Oui**

Déclaration et signature

Je déclare que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et je comprends qu'ils seront utilisés pour déterminer mon admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. Les renseignements fournis peuvent faire l'objet d'une vérification, et des sanctions sont imposées pour toutes déclarations fausses ou trompeuses.

Signature

Jour Mois Année

